



## Communiqué de presse

### Lancement du programme de renouvellement du parc du transport routier au titre de l'année 2022

Faisant suite au dialogue avec les professionnels du secteur du transport routier, notamment en ce qui concerne le programme de renouvellement du parc au titre de l'année 2022, le Ministère du transport et de la logistique porte à la connaissance des professionnels du secteur, que l'opération de réception des demandes de renouvellement et de prime à la casse des véhicules du transport routier a démarré, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022, et ce conformément aux dispositions de la décision conjointe des ministres du transport et des finances. Le ministère a ainsi alloué, audit programme pour l'année 2022, par le biais de l'Agence Nationale de la Sécurité Routière, une enveloppe budgétaire de 250 millions de dirhams.

Par ailleurs, et afin d'améliorer la qualité des services rendus aux professionnels, ces derniers peuvent soumettre et suivre le traitement de leurs demandes à distance via la plateforme "tajdid-hadira.narsa.gov.ma" pour renseigner les données requises et bénéficier de ce programme.

Il convient de signaler, que la mise en œuvre de cette plateforme s'inscrit dans le cadre des orientations stratégiques de l'Agence Nationale de la Sécurité Routière, axées sur l'accélération du chantier de la digitalisation, de la simplification et de la dématérialisation des procédures administratives.

Afin de garantir la réussite de la mise en œuvre de ce programme, les professionnels seront accompagnés et assistés par les services concernés de l'Agence Nationale de la Sécurité Routière et de la Direction du Transport Routier à travers l'adresse électronique : [prepac@narsa.gov.ma](mailto:prepac@narsa.gov.ma)